

# Plouhinec

*Le Mag*

Le pôle  
intergénérationnel  
culturel et sportif

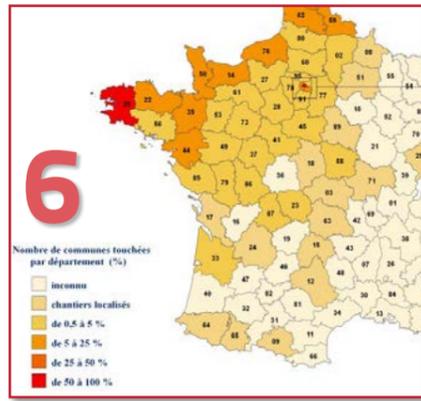


**Services :**  
ouverture d'un  
point relais La Poste

**Animation :**  
création d'une  
grainothèque

**Patrimoine :**  
2 monuments historiques

**Culture :**  
6<sup>ème</sup> édition de la Redadeg



**Prévention  
contre la mêrle**

**Collecte des déchets recyclables**



**Il nous appartient de saisir  
les opportunités  
en étant acteurs  
des changements à venir ))**



**10**

**Le chèque énergie**

L'édito	3
Actualités	4
Retours sur...	8
La grainothèque	9
Action sociale	10
<b>Cahier Central</b>	<b>12</b>
Pôle intergénérationnel	
Patrimoine	16
Redadeg, 6 <sup>ème</sup> édition	17
Éducation et jeunesse	18
<b>Communication</b>	<b>19</b>
Plouhinec.bzh	
Urbanisme	20
<b>Travaux</b>	<b>21</b>
Valorisation des déblais	
La tribune de la minorité	22
État civil	23
L'agenda	24

Chers Plouhinécoises et Plouhinécois,

Au regard du contexte actuel, une démographie en baisse et une réduction des surfaces ouvertes à la construction, il nous appartient de saisir les opportunités en étant acteurs des changements à venir. Nos orientations s'appuient sur l'indispensable travail mené par l'équipe municipale au travers du projet communal.

Grâce à une gestion vigilante des deniers publics depuis notre arrivée en 2014, l'endettement de la commune a diminué de 1 500 000€ et le montant du remboursement de la dette a baissé de 150 000€ par an. En parallèle, les dépenses de fonctionnement ont également été maîtrisées. Fort de ce constat, nous, l'équipe municipale, allons poursuivre notre feuille de route en menant des projets majeurs et structurants tels que le pôle intergénérationnel, l'aménagement du port de Poulgoazec, la rénovation du 1000 clubs... Ces projets seront financés, notamment par l'octroi de subventions, sans devoir recourir à une augmentation des impôts locaux d'ici la fin de la mandature.

Avec vous et pour vous, nous continuons de dynamiser notre commune afin de la rendre plus attractive. Le meilleur moyen de prévoir le futur, c'est de le créer !



Bruno LE PORT  
Maire

## Ouverture d'un point relais La Poste au Sulky



Fin 2017, le contexte a amené l'équipe municipale à avoir une réflexion sur le devenir de l'agence postale de Poulgoazec. La gérante de l'agence postale faisait valoir ses droits à la retraite, les chiffres de fréquentation étaient très faibles et le coût de fonctionnement très élevé. Des rencontres ont été organisées avec les services de La Poste pour trouver une solution permettant de maintenir les services proposés aux habitants, une priorité.

Depuis quelques semaines, un point relais a été créé dans un commerce proche de l'ancienne agence postale : le Sulky. Virginie et Christian LE GOUIL, propriétaires du bar-tabac-presse assurent les mêmes missions que l'agence postale mais sur une amplitude horaire plus importante, un atout pour les utilisateurs qui peuvent bénéficier des services suivants :

- **Retraits et dépôts commercialisés d'objets : lettres, recommandés, colis**
- **Affranchissements**
- **Retraits en espèces : 150€ maximum**
- **Service de proximité : réexpédition du courrier**
- **Produits : timbres, enveloppes, emballage colissimo**

**Contact : Le Sulky**  
18 rue de la République  
02 98 70 77 98

## Un nouveau local pour les adhérents de Plaisance en Cap Sizun

Le nombre d'adhérents de l'association Plaisance en Cap Sizun ne cessant d'augmenter, ces derniers se retrouvaient à l'étroit dans leur local situé à Poulgoazec au dessus du Club Nautique de Plouhinec. Le déménagement a eu lieu juste à coté dans une pièce plus grande et fraîchement rénovée. Les travaux de peinture ont été effectués par les adhérents de l'association. Le plafond, le sol et l'électricité ont été réalisés par les services techniques de la mairie et plus spécifiquement par Dominique et Marc. L'installation électrique du bâtiment a également été remise aux normes. Bon vent aux marins dans ce joli local !



## Les départs à la retraite

Ces derniers mois, trois employées communales ont fait valoir leurs droits à la retraite : Marie-Françoise KERISIT, Marie-Christine LE MOIGNE et Nicole ROBIN.

Après avoir travaillé au sein de l'entreprise « Pêcheurs de France », Marie-Françoise KERISIT a été recrutée par la commune le 6 septembre 1982. Durant ces années, elle a travaillé à l'école de Menglenot puis au groupe scolaire les Ajoncs. Elle a principalement exercé en cuisine mais également à la garderie ou encore sur des tâches d'entretien. Elle a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Quant à Marie-Christine LE MOIGNE, après avoir travaillé en magasin de marée, elle a été recrutée par la commune le 1<sup>er</sup> septembre 1999 en qualité d'agent d'entretien. Elle a exercé au sein de l'école Notre-Dame de Lorette à la cuisine, en garderie mais aussi sur l'entretien jusqu'au 30 janvier 2017.

Nicole ROBIN a débuté sa carrière professionnelle à Brest comme employée de bureau. Elle a été recrutée par la commune le 12 mars 1966 en qualité d'agent de service. Elle a travaillé à l'école de Menglenot puis au groupe scolaire les Ajoncs. Elle a exercé ses fonctions en cuisine, entretien des locaux ou encore la surveillance des enfants. Elle a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Tout au long de leur carrière, Marie-Françoise, Marie-Christine et Nicole ont fait preuve d'un remarquable professionnalisme et d'un dévouement apprécié aussi bien par les enfants que les familles.



## Le piégeage des frelons asiatiques

Après une campagne de piégeage des frelons asiatiques qui a été très positive, le conseil municipal a décidé de continuer son action pour lutter contre ce fléau. Pour cela, une équipe de bénévoles opère régulièrement sur le territoire de la commune.

Pour la sécurité de cette équipe, la municipalité a acheté un équipement spécifique afin d'éviter toutes piqûres lors de la destruction des nids. Les bénévoles ont également suivi une formation afin de mieux répondre à la demande des Plouhinecois. Lutter contre cette invasion afin qu'elle soit éradiquée, nécessite un engagement de tous les habitants. Aussi, une réunion publique sur les frelons asiatiques s'est déroulée le vendredi 23 février, à 18h, à la salle "chez Jeanne". Julien MARTIN, responsable environnement à la communauté de communes, et Jean-Pierre CALVAR de l'association des Jardiniers des Deux Baies ont présenté le bilan de la campagne de piégeage 2017, qui montre l'efficacité d'un piégeage organisé. Mr MARTIN a également défini l'engagement de la communauté

de communes pour la campagne 2018 : chaque commune recevra 50 à 100 pièges à frelons. Les personnes qui souhaitent obtenir un piège peuvent s'adresser à la mairie. Elles s'engagent en retour à informer leur référent ou leur mairie du nombre de frelons capturés. Les personnes qui désirent acquérir des pièges supplémentaires peuvent en acheter auprès de l'association des Jardiniers des Deux Baies. Pour rappel : il est absolument interdit de détruire les nids de frelons asiatiques par des tirs de fusils. Le seul moyen de lutter préventivement contre le frelon asiatique est de mettre en place un piégeage de printemps du 1 avril au 15 mai, et d'automne du 15 septembre au 15 novembre, afin de pouvoir multiplier les captures et aussi de limiter au maximum la prolifération de ce nuisible.



**Contact : Mairie - 02 98 70 87 33**  
**Référente - Marie Claude Le Coz**  
02 98 70 72 56

## Campagne de prévention contre la mэрule

La mэрule est un champignon très répandu en Finistère qu'on retrouve régulièrement dans les habitations quand certaines conditions s'y prêtent (taux d'humidité élevé, atmosphère confinée, obscurité,...). Il se nourrit de la cellulose du bois pour se développer et peut causer des dégâts considérables. Instauré par loi ALUR en 2014,

le dispositif de lutte contre la mэрule a pour objectif de permettre l'accès de tous à un logement salubre. La loi oblige les occupants et propriétaires à signaler en mairie toute infestation de bâtiment par ce parasite. Ces éléments seront remontés à la préfecture et permettront d'établir un arrêté préfectoral délimitant les zones concernées et de lutter contre la dégradation d'immeuble et les risques potentiels sur la santé (toxicité). Les diagnostics parasitaires généralement réalisés lors des ventes de biens immobiliers, peuvent informer les propriétaires sur la présence de mэрule dans un logement.

*La mэрule se trouve sous différentes formes suivant sa maturité*



## Dispositif de téléprocédure pour le permis de conduire et le certificat d'immatriculation

Dans le cadre du plan de modernisation et de simplification administrative, les téléprocédures pour l'obtention d'un permis de conduire ou un certificat d'immatriculation font progressivement l'objet d'une généralisation depuis avril 2017.

Ces démarches peuvent désormais être réalisées sur Internet :

- inscription au permis de conduire pour passer les examens ;
- demande de titre (en cas de vol ou perte, détérioration, expiration de sa durée de validité, changement d'état civil, réussite de l'examen du permis de conduire, validation de titre ou diplôme professionnel, conversion de brevet militaire).

Tous les éléments de la demande sont transmis de manière dématérialisée : les données d'état civil, la photo, la signature ainsi que les pièces justificatives.

Pour le certificat d'immatriculation d'un véhicule (carte grise), la dématérialisation est possible pour :

- le changement d'adresse (obligatoire) ;
- la demande de duplicata en cas de perte, vol ou détérioration du certificat d'immatriculation.



Toutes ces démarches sont accessibles à partir du portail : [www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr)



Contrôle sur les sacs jaunes en septembre dernier : chaussures, ordures ménagères, verre, emballages non vidés... polluent le tri et perturbent le recyclage !

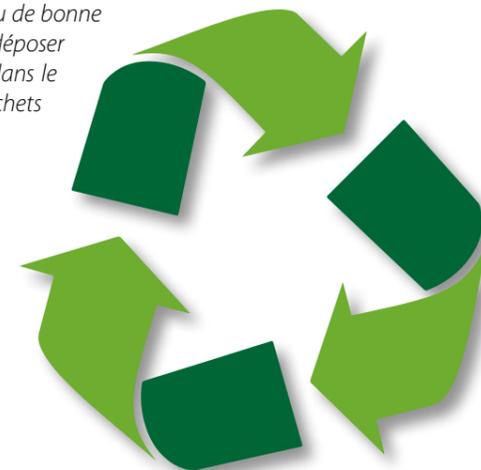
## Collecte des déchets recyclables Qualité du tri en baisse sur le Cap Sizun

Ce constat effectué depuis plusieurs mois par les équipes de collecte est confirmé par les prélèvements réalisés chaque mois pour mesurer la qualité du tri, qui détermine en partie le coût facturé par le centre de tri de Fouesnant à la communauté de communes : trop de verre dans les sacs jaunes et les ordures ménagères, trop d'ordures ménagères dans les sacs jaunes, sans compter les encombrants (objets, caquettes en bois, appareils électriques...) qui n'ont rien à faire dans les bacs.

Anne-Laure LE NILIOT, la chargée de mission sur la prévention des déchets à la communauté de communes rappelle que pour recycler, il faut d'abord bien trier, chaque geste compte. Les papiers et emballages collectés dans les sacs jaunes et dans les colonnes d'apport volontaire sont acheminés au centre de tri où ils sont séparés par matériaux pour être envoyés vers les filières de recyclage. Il faut par exemple 700 cannettes en aluminium pour fabriquer un vélo, ce qui permet d'économiser de l'énergie, de l'eau, de précieuses matières premières et de créer des emplois en France.

*« Chacun peut commencer par trier au moins un déchet, celui qu'on trouve le plus facile à trier, inciter son entourage à le faire également, changer ses habitudes, avec un peu de bonne volonté, ce n'est pas si compliqué. Choisir la bonne poubelle quand on vient déposer son sac au conteneur : les sacs jaunes contenant les emballages et papiers dans le bac à couvercle jaune, le reste dans le bac d'ordures ménagères et tous les déchets volumineux en déchèterie ».*

Des guides de tri sont disponibles en mairie ou à la communauté de communes, rue Renoir à Audierne. Informations aussi sur [www.cap-sizun.fr](http://www.cap-sizun.fr) et au numéro vert (gratuit) : 0800 10 65 97



**AFM  
TÉLÉTHON**  
INNOVER POUR GUERIR



## 2 500 crêpes en faveur du Téléthon

Faire avancer la recherche et lutter contre les myopathies, c'est l'objectif qui a réuni 22 bénévoles pendant 3 jours au 1000 clubs début décembre. 500 douzaines de crêpes ont été confectionnées et vendues, ce qui a permis de faire un don de 2400 € au profit du Téléthon. Merci aux bénévoles et aux habitants venus contribuer à cette belle action.

## La cérémonie des vœux

Le samedi 6 janvier, le Maire et l'équipe municipale ont accueilli les Plouhinecois dans la salle Chez Jeanne pour leur présenter leurs vœux. Nombreux sont les habitants ayant répondu présents.

La cérémonie des vœux a débuté par une présentation du nouveau conseil municipal des jeunes, récemment élu pour un mandat de 2 ans. Le Maire a ensuite profité de la cérémonie des vœux pour évoquer le dossier du lycée Jean Moulin, faire un point d'étape sur le projet communal et présenter les orientations 2018-2020. Il a clôturé la cérémonie en adressant ses sincères remerciements aux employés communaux pour leur dévouement quotidien et leur professionnalisme, et en soulignant la disponibilité et le travail accompli par l'ensemble des adjoints et conseillers municipaux.



## La première édition de la fête de la lecture

Le 20 janvier, avait lieu la première fête de la lecture à Plouhinec, proposée dans le cadre de la nuit de la lecture organisée par le Ministère de la Culture. Cette animation est le fruit d'un partenariat entre l'association Histoire d'écrire et Plouhinec mais aussi avec dix communes bigoudènes.

Dans l'après-midi du samedi 20 janvier, chacun est venu à la bibliothèque pour lire un texte de son choix ou proposé par la bibliothèque, sur le thème « l'environnement sous tous ses aspects ». Cette rencontre a permis aux participants, de discuter, d'échanger dans une ambiance décontractée, autour d'un petit café, et de parler de lecture, de culture, d'environnement, de lire ou de déclamer des textes...

Le deuxième temps fort de la fête de la lecture aura lieu le 13 avril prochain. La bibliothèque vous donne rendez-vous hors les murs pour un mini festival animé par des conteurs professionnels ou des amateurs confirmés sur trois lieux différents à trois moments différents de la journée.



## Installation d'une *grainothèque* à la bibliothèque

*Une grainothèque est un lieu où il est possible de déposer et échanger librement des graines de fleurs, de fruits, d'aromates et de légumes. L'initiative est fondée sur le partage, le troc.*

La grainothèque est libre d'accès et gratuite. Il n'est pas obligatoire d'être abonné à la bibliothèque, ni d'habiter Plouhinec pour profiter de ce service. Chacun peut déposer un petit sachet mis à sa disposition dans lequel il aura placé des graines de fleurs ou de légumes de sa production. Celles-ci doivent être bio et non F1 (les F1 sont des semences issues d'hybridation). Au préalable, le nom de la variété, la date de récolte et de semis, et différents conseils doivent être mentionnés sur le sachet. En échange, le donateur peut prendre un sachet de son choix déjà déposé.

Pour assurer la pérennité du système, le principe d'échange ne doit jamais être perdu de vue car tout repose sur la confiance et la bonne volonté des utilisateurs : chacun prend exactement la quantité de graines dont il a besoin. Pour débiter, un jardinier amateur n'aura rien à échanger, il pourra partager par la suite ses futures récoltes.

Pour alimenter la grainothèque, les participants à l'échange laissent mûrir quelques plants portes-graines pour ensuite récolter et conserver les semences issues de ces plantations avant de les mettre en sachet, et en restituer une partie à la grainothèque.

À travers cet outil, la bibliothèque souhaite créer des opportunités de rencontres et d'échanges de savoir, de savoir-faire, en créant du lien et en proposant des ouvrages sur le thème du jardinage. La grainothèque permet la transmission du patrimoine naturel, favorise la biodiversité, avec l'idée également de préserver des variétés anciennes rares, ou traditionnelles.

Les personnes qui souhaitent dès à présent participer à ce projet en donnant des graines sont invitées à venir en bibliothèque, pour récupérer des petits sachets et y mettre les semences. Plus la grainothèque sera importante, plus les échanges seront fructueux.



## Le chèque énergie

Le chèque énergie est mis en place depuis 2016. Après une phase d'expérimentation dans quatre départements pilotes, il a été étendu à l'ensemble du territoire au 1<sup>er</sup> janvier 2018. C'est une aide au paiement des dépenses d'énergie, quelle que soit l'énergie de chauffage utilisée.

Le chèque énergie remplace les tarifs sociaux de l'électricité et du gaz naturel : le Tarif de Première Nécessité (TPN) pour l'électricité et le Tarif Spécial de Solidarité (TSS) pour le gaz naturel. Il permet d'effectuer le paiement d'une facture d'énergie du logement (électricité, gaz naturel, gaz en citerne, fioul, bois...) ou d'une redevance en logement-foyer et peut être utilisé également pour le paiement de travaux de rénovation énergétique. Les fournisseurs et distributeurs d'énergie sont tenus de l'accepter comme mode de règlement.

Le montant du chèque énergie est calculé en fonction du niveau de revenu fiscal du foyer et de sa composition. Il est en moyenne de 150 € par an et peut aller jusqu'à 227 €. Le plafond d'éligibilité retenu est le revenu fiscal de référence (RFR) de 7 700 € par unité de consommation.

### Bon à savoir

- Aucune démarche à effectuer, le chèque énergie est envoyé automatiquement entre avril et juin. Pour savoir si vous êtes éligible connectez-vous au site : [www.chেকেenergy.gov.fr/beneficiaire/eligibilite](http://www.chেকেenergy.gov.fr/beneficiaire/eligibilite)
- Pour pouvoir bénéficier du chèque énergie, il est indispensable de renvoyer la déclaration fiscale aux impôts même pour les personnes non imposables.
- Le chèque ne peut être utilisé qu'en une seule fois. Si sa valeur dépasse le montant de votre facture, le trop-perçu sera déduit de la (des) facture(s) suivante(s). Sa validité est limitée au 31 mars de l'année suivant son émission.

### D'autres atouts

Être éligible au chèque énergie permet de bénéficier également :

- de la gratuité de la mise en service en électricité et gaz naturel ;
- d'un abattement de 80% sur la facturation d'un déplacement en cas de suspension de fourniture justifiée par un défaut de paiement ;
- de l'absence de frais en cas de rejet de paiement ;
- en électricité, de l'interdiction de réduction de puissance pendant la trêve hivernale.



**L'État accompagne les ménages à revenus modestes pour payer leurs factures d'énergie**

**LE CHÈQUE ÉNERGIE** €

Contact : site internet d'information mis en place par le gouvernement [www.chেকেenergy.gov.fr](http://www.chেকেenergy.gov.fr)  
ou n° vert : 0 805 204 805 (service et appel gratuits)

## La distribution des colis aux aînés.



Les membres du CCAS et les élus de la commune ont distribué les colis de Noël aux personnes âgées de plus de 80 ans et qui n'avaient pas pu participer au repas offert le 8 octobre. 493 paniers gourmands préparés dans les commerces locaux ont été apportés à leur domicile et dans les maisons de retraite.

## Collecte alimentaire des 24 et 25 novembre 2017

Le dernier week-end de novembre, à l'occasion de leur grande collecte nationale, les banques alimentaires font appel à la générosité du grand public.

Chaque denrée alimentaire collectée sur le Cap Sizun est redistribuée localement par le Secours Alimentaire, aux personnes en situation de précarité.

Merci aux généreux donateurs et aux bénévoles grâce à qui 934 kg ont été récoltés au Market de Plouhinec et 4 593 kg au total dans les cinq grandes surfaces du territoire.

## Café-souvenirs

*"Les relations que l'on tisse dans ces moments sont fortes et créent un véritable soutien amical"*

L'association France Alzheimer 29 propose un après-midi par mois, le vendredi, de se retrouver au mille club et évoquer des souvenirs, la vie d'avant dans le Cap-Sizun ou ailleurs en fonction des origines des uns et des autres. L'association propose également de jouer à des jeux de société ou de faire de la gym douce en petits groupes, selon l'envie, avant de partager un café-gâteaux.

Ces moments sont l'occasion de sortir de chez soi et faire connaissance avec d'autres personnes qui vivent la même chose, pas loin. Les relations que l'on tisse dans ces moments sont fortes et créent un véritable soutien amical qui a souvent disparu à cause de la maladie.

Au-delà du plaisir du groupe, il est agréable de continuer à réussir ! Réussir à faire des jeux ou créations artistiques, à parler de ce que l'on a connu et à chanter ! C'est précieux pour le couple aidant/aidé, chacun retire du bénéfice à vivre des réussites, à voir son proche rire avec quelqu'un d'autre...

Les maladies de la mémoire, pour la personne qui en est touchée, modifient sa façon d'aborder la vie (plutôt au jour le jour) et de débattre sur des sujets philosophiques, cela n'entrave pas son plaisir de blaguer et bavarder avec d'autres ! Toute une équipe de bénévoles (3 ou 4 selon les disponibilités) et la psychologue sont présents pour animer les ateliers, écouter les histoires et rire des boutades qui accompagnent bien souvent les jeux (jamais très sérieux !)



Inscription au 02 98 44 90 27

### Le pôle intergénérationnel culturel et sportif, un projet essentiel pour l'avenir de Plouhinec.

Une médiathèque-3<sup>ème</sup> lieu, un nouveau terrain de sport, des équipements de loisirs, des jardins, des promenades... voilà ce que promet le futur pôle intergénérationnel culturel et sportif. L'ensemble de ces aménagements permettra la rencontre des Plouhinecois de tout âge en renforçant le lien social. Au travers de différentes activités, il favorisera l'échange et la proximité entre les enfants, les adolescents, les adultes et les aînés.

#### Un nouveau terrain de sport

Les travaux du pôle intergénérationnel débuteront au cours du printemps par la réalisation d'un nouveau terrain de sport. Le terrain actuel, qui constitue le terrain d'honneur, a été aménagé il y a plus de 50 ans et son état ne cesse de se dégrader depuis plusieurs années à tel point qu'il n'est plus adapté à la pratique sportive. Quant aux bâtiments actuels, leur vétusté ne leur permet plus de répondre aux normes, notamment d'accessibilité ou encore à l'obligation de vestiaires pour l'équipe féminine. Parallèlement, les coûts générés par l'entretien des bâtiments et du terrain de sport ont obligé la municipalité à mener une réflexion.

La mutualisation de ces nouveaux équipements permettra d'améliorer la pratique des activités sportives. En effet, les associations contribuent au dynamisme d'une commune mais aussi de son territoire. C'est pourquoi, il est essentiel de leur offrir la possibilité d'organiser des activités tout au long de l'année.

L'amélioration de ces installations aura pour conséquence d'attirer davantage d'adhérents et donc de nouvelles manifestations. Le nouveau terrain de sport sera implanté au nord de la médiathèque-3<sup>ème</sup> lieu. Les vestiaires seront construits entre les deux terrains de sport. Ils seront communs aux terrains, à la salle omnisports et de musculation mais aussi à la piste d'athlétisme se trouvant à proximité. Une nouvelle tribune prendra place au-dessus de ces vestiaires.

Le nouveau terrain de sport facilitera la pratique régulière d'activités sportives dans de meilleures conditions pour les pratiquants et les spectateurs tout en mutualisant les équipements auprès des différentes associations et des scolaires. Les installations seront intégrées dans un environnement immédiat de la parcelle, dans une zone comprenant déjà des équipements sportifs. La réglementation thermique pour le bâtiment (isolation technique, chauffage, ventilation...) sera respectée et le projet architectural sera réalisé avec des techniques simples. Quant aux coûts liés à l'entretien du terrain et des bâtiments, ils seront diminués.



#### Une médiathèque-3<sup>ème</sup> lieu

Le pôle intergénérationnel culturel et sportif constitue un ensemble d'infrastructures permettant une vraie cohésion sociale de la population ; en lien avec les associations mais aussi l'école, la crèche ou encore l'EHPAD. Les travaux se poursuivront avec la création d'une médiathèque-3<sup>ème</sup> lieu. Elle sera implantée à la place du terrain de foot actuel, permettant ainsi une circulation aisée des enfants, de l'école et de la crèche vers ce lieu. Le choix de cet emplacement fait suite aux conclusions d'une étude menée par la SAFI (Société d'Aménagement du Finistère) qui le qualifie de stratégique.

Le concept du 3<sup>ème</sup> lieu est apparu dans les années 80, le premier lieu étant le foyer et le deuxième le travail. Le troisième lieu relève de la sphère sociale, c'est-à-dire, un lieu de rencontre en dehors de la maison et du travail, permettant de créer du lien social. La médiathèque-3<sup>ème</sup> lieu rassemblera les gens, qui pourront converser et échanger sur des sujets divers, dans une atmosphère conviviale et chaleureuse, autour de la culture.

(romans, documentaires), magazines, fonds sur l'archéologie et la préhistoire en Bretagne. Pour répondre à la demande des utilisateurs et des nouveaux usages des médiathèques, la municipalité développera le multimédia : DVD, CD, liseuses, ordinateurs, tablettes, jeux vidéo (en consultation sur place). Ces collections, considérablement enrichies par rapport à l'actuelle bibliothèque seront empruntables et consultables sur place, dans un environnement lumineux, spacieux, et convivial.

#### Des animations

Un programme d'animations culturelles ambitieux (mois du film documentaire, accueil d'auteurs et d'artistes, expositions, conférences, ateliers...) permettra d'intéresser et de croiser les publics au sein d'un environnement socio-culturel, associatif et éducatif déjà bien présent sur la commune. Des animations seront mises en place en partenariat avec les écoles, la crèche, l'EHPAD et les associations.

#### Une importante offre culturelle

Cet équipement constituera un atout indéniable pour l'offre culturelle de la commune, qui sera plus diversifiée, variée. Chacun pourra s'enrichir grâce à un large éventail de collections : livres



### Des espaces et du mobilier adaptés

La médiathèque-3<sup>ème</sup> lieu va contribuer à améliorer les services aux habitants par une superficie plus grande que la bibliothèque actuelle. Elle recensera des fonds adultes, adolescents, enfance et petite enfance, un espace pour l'heure du conte et les activités avec les tout-petits, un lieu de partage et de convivialité où se trouvera le kiosque à journaux et magazines, l'accueil au public, la salle outils

numériques. Un espace sera consacré aux expositions, ateliers, animations. Un autre espace sera dédié à la vidéothèque, discothèque et aux jeux vidéo. Des assises confortables seront disposées dans la médiathèque afin de créer des espaces de détente et d'hospitalité. Une terrasse sera accessible par beau temps afin de profiter de l'extérieur tout en étant dans l'enceinte du bâtiment.

Elle s'adaptera aux différentes animations comme les conférences, les expositions, l'heure du conte, de par la modularité de son mobilier ; ce qui en fera un espace qui s'accordera à chaque fois avec son environnement. Le projet intègrera un mobilier permettant de faire face à d'éventuelles évolutions de la médiathèque du futur. La médiathèque-3<sup>ème</sup> lieu répondra

aux attentes en termes de surface et d'accessibilité. Les horaires d'ouvertures au public seront repensés afin de répondre au mieux aux attentes des adhérents.

La médiathèque-3<sup>ème</sup> lieu se situe au cœur du pôle intergénérationnel, et servira de passerelle entre l'école, le gymnase, les équipements sportifs et de loisirs ainsi que la crèche. Afin de mener à bien ce projet, la municipalité travaille en collaboration avec les services de la DRAC et la bibliothèque départementale du Finistère mais également sur la mise en place d'un réseau avec les autres médiathèques du territoire.

### Des aménagements extérieurs

Des aménagements sont également prévus entre la médiathèque-3<sup>ème</sup> lieu et le terrain de sport pour les enfants, adolescents et familles : un boulodrome, un city parc, un street-park ou encore une aire de jeux pour les plus jeunes. Cet espace, strictement piétonnier, permettra à chacun de se retrouver en toute sécurité. D'ailleurs, une grande partie du pôle intergénérationnel sera réservée aux piétons, avec des cheminements doux, invitant à la balade, à la détente, aux loisirs. Le parking actuel (qui se trouvera devant le 3<sup>ème</sup> lieu) sera réorganisé afin d'accroître le nombre de places de stationnement.



### Une salle omnisports rénovée

En outre, dès la fin des travaux de la médiathèque-3<sup>ème</sup> lieu, la salle omnisports sera rénovée. Afin de répondre au mieux aux attentes de chacun, elle sera réhabilitée grâce à une nouvelle isolation ainsi qu'une meilleure acoustique et un nouveau revêtement de sol tout en assurant une ergonomie plus adaptée.



### Un nouveau quartier d'habitation

Depuis le début de sa mandature, la municipalité a initié une démarche sur l'avenir de la commune avec la volonté de la rendre plus attractive en menant des projets structurants. L'aménagement d'un nouveau quartier d'habitation s'inscrit également dans la continuité de ce projet : le terrain retenu se situe en plein cœur de bourg à un emplacement stratégique à proximité de l'église, de la route départementale et de la place principale. La municipalité prend en compte les enjeux liés à l'urbanisme : limitation nécessaire de la consommation d'espace, de l'usage de la voiture, performance énergétique des logements, gestion de l'eau et des déchets... Le quartier sera réalisé en trois tranches : 15 lots à chaque tranche.

### Le mot du Maire pour conclure :

« Les travaux du pôle intergénérationnel culturel et sportif vont débuter dès le printemps et vont durer jusqu'en 2022. C'est un projet essentiel pour construire un avenir à Plouhinec, pour en faire une commune attractive et dynamique et pour offrir une qualité de vie à toutes les générations en créant du lieu. La situation financière de la commune permet, sans aucun doute, de faire face à l'engagement de la dépense sans hypothéquer l'avenir.

La dépense sera engagée de manière progressive et financée : d'abord par la recherche de subventions auprès de nos partenaires institutionnels et financiers qui est devenue une habitude pour la nouvelle équipe municipale, ensuite par l'épargne dégagée par le budget de la commune dont l'autofinancement reste supérieur à 1 million d'euro et enfin, par le recours à l'emprunt pour le reliquat. Grâce à une gestion vigilante des deniers publics depuis notre arrivée en 2014, nous constaterons en 2018 une baisse significative de certains postes de dépenses de fonctionnement. En conclusion, le projet sera financé sans devoir recourir à une augmentation des impôts locaux d'ici la fin de la mandature, et sans geler les futurs projets structurants de la commune et ce, malgré le contexte de baisse des dotations. »



Deux monuments historiques à Plouhinec

L'église Saint Winoc et la nécropole mégalithique de la pointe du Souc'h sont les deux monuments classés monuments historiques de la commune. Des plaques valorisant ces deux monuments y ont été posées.

Selon la loi de 1913 portant sur les monuments historiques, « les immeubles dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public, sont classés comme monuments historiques ». Un monument historique est donc un immeuble ou un objet mobilier recevant un statut juridique particulier destiné à le protéger, du fait de son intérêt historique, artistique, architectural mais aussi technique ou scientifique.

En 1830 fut créé, pour la première fois, le poste d'inspecteur général des monuments historiques. L'écrivain et homme politique Ludovic VITET fut le premier à accéder à ce poste. En 1834, Prosper MERIMÉE lui succède et entreprend notamment un travail de classement des monuments historiques. En 1978, une base de données sur le patrimoine monumental français est créée (architecture religieuse, domestique, agricole, scolaire, militaire et industrielle). Elle se nomme la base MERIMÉE, en hommage au travail réalisé par Prosper MERIMÉE.

L'église Saint Winoc, est un monument protégé au titre des monuments historiques, depuis 1932, pour son clocher, son transept et son élévation. C'est une église du XVI<sup>ème</sup> siècle, de tradition gothique, consacrée à Saint Winoc. Elle est composée d'une nef, dont le vaisseau central est flanqué de deux bas-côtés et un transept. Le croisillon est éclairé par une fenêtre flamboyante et il subsiste au niveau du transept de très belles sablières représentant monstres, ange, oiseau, ... Sur la tour du clocher, on peut apercevoir des sculptures représentant des bovins, un poisson ou encore une barque.

La nécropole mégalithique de la pointe du Souc'h, est, quant à elle, classée aux monuments historiques depuis le 9 avril 1979. Elle se compose de 5 dolmens et a été fouillée une première fois en 1870-1871. On y a découvert un style de poterie globuleuse, à fond rond avec des anses tubulaires verticales, le site est donc éponyme et cette poterie « type le Souc'h »

a été retrouvée sur tout le pourtour sud armoricain. De 2001 à 2006, le site a été refouillé par l'archéologue Michel LE GOFFIC, alors chef du service départemental d'archéologie du Finistère. Cette fouille a permis de comprendre l'architecture du monument ainsi que ses limites externes, mais aussi les différentes occupations du site. Le site a été par la suite consolidé et partiellement restauré et reconstruit en vue d'une présentation au public.



A savoir : l'église Saint Winoc est ouverte tous les jours de 9h à 19h. Les dolmens de la pointe du Souc'h sont en accès libre.

Pour connaître les horaires d'ouverture du centre d'interprétation de Menez Gregan : [reservation.animation@ville-plouhinec29.fr](mailto:reservation.animation@ville-plouhinec29.fr) ou 02 98 70 87 33.

## La 6<sup>ème</sup> édition de la Redadeg traverse Plouhinec le 5 mai

La Redadeg, la course pour la langue bretonne, est un événement à la fois solidaire, sportif, culturel, populaire et festif. Le témoin, symbole de la langue bretonne, transporte un message gardé secret, il passe de main en main et est lu à l'arrivée après avoir parcouru 1 800 km partout en Bretagne. La Redadeg représente ainsi la transmission d'une langue vivante, de génération en génération, tout en récoltant des fonds pour le financement de projets qui soutiendront son usage dans la société d'aujourd'hui, au quotidien.

La Redadeg est un événement avec un fort impact culturel, économique et médiatique. Cette année, pour les 10 ans de la course, elle passe à Plouhinec le 5 mai. C'est l'occasion de créer du lien entre les générations, entre les locuteurs de langue bretonne et française.



Plusieurs milliers de personnes participent à chaque édition tout au long de la course, kilomètre après kilomètre. La Redadeg est le seul événement de cette importance où chacun peut montrer sa solidarité avec la langue bretonne en suivant la course autant qu'il le veut (ou le peut...), la participation est libre et gratuite. La Redadeg est un moment d'émotion collective, solidaire, festif et inoubliable. Rendez-vous le 5 mai à Plouhinec pour courir ensemble et mettre en lumière le territoire et ses spécificités !





## Sortie à Branféré pour les élèves de l'école des Ajoncs

Les classes de CE2-CM1 et de CM2 du groupe scolaire Les Ajoncs ont profité d'un séjour de classe au parc naturel et botanique de Branféré. Durant les 3 jours sur place, du 13 au 15 novembre, les élèves ont bénéficié de la structure de l'école Nicolas HULOT (salle de classe, bibliothèque, chambres...).

Les élèves ont travaillé sur les espèces en voie de disparition et la biodiversité. Diverses enquêtes ont été menées au cours du séjour sur le milieu de vie, l'adaptation et les menaces qui pèsent sur les espèces comme le panda roux, le rhinocéros indien, le gibbon

à bonnet ou l'oryx africain. Les classes ont exploité toutes les ressources du parc qui était fermé au public. Les élèves ont pu bénéficier de visites particulières encadrées par les soigneurs (medical training, enclos de zèbres ou de girafes...).

Ce séjour est la 1<sup>ère</sup> partie d'un projet à l'année sur les espèces menacées dans le monde et aussi localement puisque d'autres sorties sont déjà programmées (Océanopolis, pointe du Van, Esquibien et moulin de Tréouzien).



### La journée de l'arbre

Le samedi 13 janvier, 35 enfants de 10 et 11 ans se sont rassemblés dans la vallée de Tréouzien pour participer à la journée de l'arbre. En plantant des noisetiers et des châtaigniers, les enfants ont réalisé un acte important pour l'environnement. Ils se sont vus offrir des plants d'azalées et des camélias pour planter dans leur jardin en souvenir de ce moment. Un goûter à l'intérieur du moulin a clôturé cette animation.



### L'heure du conte

Depuis octobre 2017, la bibliothèque de Plouhinec propose, deux fois par mois, l'heure du conte. Les enfants sont invités à venir le mercredi matin, de 10h à 11h30, découvrir deux histoires contées. Leur imaginaire réveillé par ces jolies histoires, les enfants conçoivent ensuite différents objets lors d'un atelier créatif (pot à crayons, calendrier, thaumatrope...). Cette animation est gratuite et sans réservation.

Contact : 02 98 70 81 87



## www.plouhinec.bzh

un outil pour les habitants et les associations

Au printemps 2017, le nouveau site de la mairie a été mis en ligne. Ce site est une belle vitrine de Plouhinec et donne une image positive de la commune aux internautes. C'est aussi un outil qui permet aux habitants de s'informer, de connaître les actualités de la commune ; et un outil qui permet aux associations de communiquer sur les événements et animations qui y sont organisés... De nouveaux services en ligne sont également proposés aux Plouhinecois pour toujours mieux répondre à leurs attentes.

Le site www.plouhinec.bzh offre une information complète et utile aux internautes qui vivent à Plouhinec ou non, sur de nombreuses thématiques, avec des rubriques telles que découvrir la commune, vivre à Plouhinec, loisirs, urbanisme, économie, mairie.

Sur la page d'accueil, un **fil d'actualité** communique aux habitants les dernières informations importantes et pratiques.

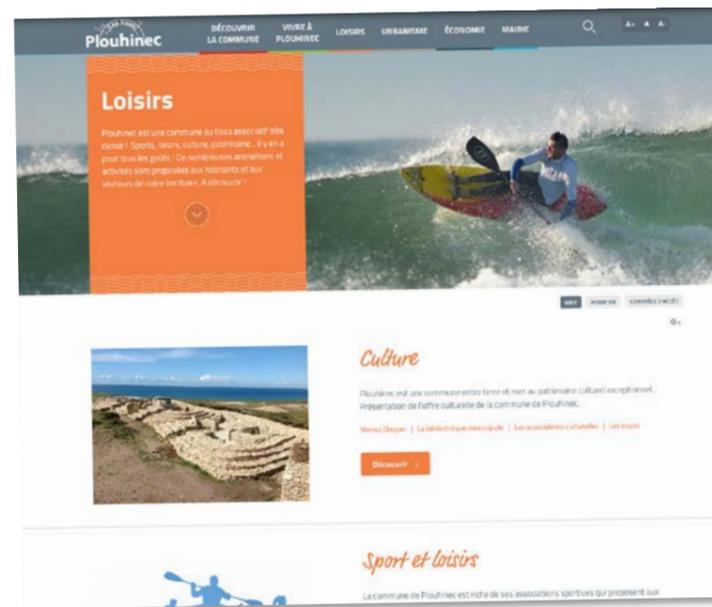
Un accès aux **services en ligne** est offert avec par exemple la possibilité de réserver une salle ou du matériel.

**L'agenda** relaie tous les événements et animations à venir. Les associations qui les organisent sont invitées à se rapprocher de la mairie afin d'alimenter l'agenda et ainsi faire connaître leurs événements/animations aux habitants et visiteurs.

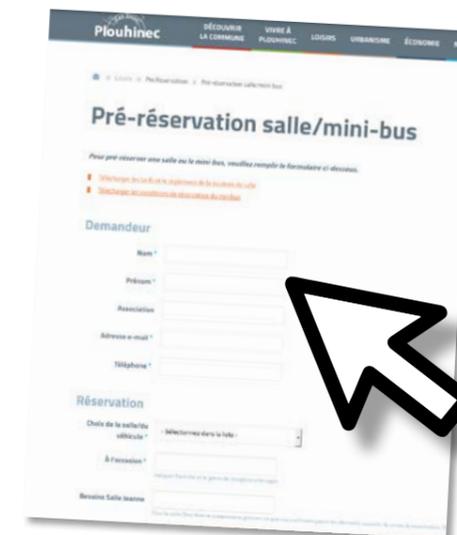
Une idée, un projet pour Plouhinec ? Les internautes ont la possibilité de les partager avec la municipalité grâce à **la boîte à idées** en ligne.

Les commerçants, les artisans, les entreprises de services, d'hébergements, de loisirs sont quant à eux référencés sur **le plan interactif**.

Et le site internet offre une magnifique vue sur mer grâce à **la webcam** située à Pors Poulhan.



Pour découvrir le site en détail, se connecter sur [www.plouhinec.bzh](http://www.plouhinec.bzh) !





## Révision du PLU : enquête

Depuis quelques mois maintenant, la municipalité a lancé officiellement les études relatives à la révision générale du Plan Local d'urbanisme approuvé en 2011. Cette révision tient compte de la loi LITTORAL, des lois portant Engagement National pour l'Environnement, dites « Grenelle 1 et 2 », de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (S.R.U), de la loi ALUR (Accès au logement et un Urbanisme Rénové) et de la loi LAAF (Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt) œuvrant pour la protection et le maintien des terres agricoles.

L'importance du développement de la commune et l'évolution de ses besoins rendent indispensable l'adaptation des documents constituant le PLU, tout en assurant parallèlement la compatibilité et la cohérence du PLU avec les documents d'urbanisme supra-communaux tels que :

- le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Ouest-Cornouaille,
- le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Ouest-Cornouaille, qui ont un impact fort sur les documents d'urbanisme locaux.

Cette procédure, supervisée et contrôlée par les services de l'État, se distingue des règles antérieures et des pratiques jusqu'alors en vigueur. Aujourd'hui, la ligne directrice se traduit par l'obligation de densifier les zones déjà urbanisées (terrains disponibles en 'dents creuses', îlots non bâtis, ...) ou de prévoir leur renouvellement (ex : anciennes friches industrielles) pour limiter l'étalement urbain ; la protection des milieux naturels (respect de la biodiversité et des espèces animales – faune et flore) et littoraux ainsi que la préservation des espaces agricoles est en effet un enjeu de la politique de développement durable menée par l'État et les collectivités.

Un certain nombre de projections a déjà été réalisé afin de quantifier le nombre de terrains constructibles à prévoir pour couvrir les besoins pour les années à venir.

Afin d'avoir une meilleure connaissance du marché, les propriétaires ayant un projet de construction à court ou moyen terme (12 mois) en zone urbaine (U) ou à urbaniser (AU) dans le PLU actuel sont invités à répondre au questionnaire disponible sur le site [www.plouhinec.bzh](http://www.plouhinec.bzh) avant le 30/04/2018.

L'objectif est d'étudier les possibilités de conforter les quartiers de la commune en conservant leurs particularités (identité et spécificités) mais tout en économisant le foncier.

Ce recensement permettra d'avoir une base de travail pour définir le futur règlement graphique, dans le respect du cadre réglementaire et supra-communal.

Pour plus de précisions, contactez le service urbanisme de la mairie (le mardi ou le jeudi).



**ENQUETE - URBANISME**

Je/Nous soussigné(s) :

Nom du propriétaire : \_\_\_\_\_  
Prénoms : \_\_\_\_\_

Adresse de résidence principale : \_\_\_\_\_

Téléphone fixe : \_\_\_\_\_  
Téléphone Portable : \_\_\_\_\_

Informez la commune que j'envisage dans les 12 prochains mois à réaliser un projet de construction en zone urbaine d'un bien en vue :

D'une résidence principale ( / )

- Références cadastrales : \_\_\_\_\_  
- Surface de terrain : \_\_\_\_\_  
- Date de réalisation du projet (dépot de Permis de construire) : \_\_\_\_\_  
- Surface habitable projetée (m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

D'une résidence secondaire ( / )

- Références cadastrales : \_\_\_\_\_  
- Surface de terrain : \_\_\_\_\_  
- Date de réalisation du projet (dépot de Permis de construire) : \_\_\_\_\_  
- Surface habitable projetée (m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

\* - cocher la case correspondante

Fait à \_\_\_\_\_  
Le \_\_\_\_\_  
Signature \_\_\_\_\_



## Les biens sans maître

La publication de l'arrêté préfectoral n°2017-332-0005 du 28 novembre 2017, visible en mairie ou sur [www.plouhinec.bzh](http://www.plouhinec.bzh) (rubrique urbanisme), porte sur la liste des immeubles sans propriétaire connu précisée ci-dessous. Toute personne reconnaissant son bien est invitée à se manifester auprès du service urbanisme de la mairie du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h ou par téléphone au 02.98.70.87.33.

Lezarouan : AB 140 – AB 162 – AB 164 – YV 174  
Roz Lezarouant : AB302 – AB 303 – AB 304 – AB 305 – AB 332  
St Julien La Grève : AB 426  
Rue des Chalutiers : AB 516  
Rue Saint Jérôme : AC 209  
Kergréac'h : XC 56  
St Jean : XE 30  
Kervelec : YB 108  
Trez Perros : YO 34 – YO 36 – YO 35 – YO 95 – YP 137  
Rue des Courlis : YS 240  
Trez Bremoder : YS 261 – YS 293 – YS 300  
Menez Veil : YW 107  
Larenvoic : YX 3



## La valorisation des déblais

Tout au long de l'année, les services techniques réalisent divers travaux de terrassement, de réseaux ou encore de curage de fossés qui génèrent des déblais en tout genre. Ces déblais ne sont pas exploitables en l'état et leur mise en décharge classée se révèle souvent laborieuse et coûteuse. Afin de favoriser le recyclage de ces matériaux, la commune souhaite s'engager dans une démarche de valorisation en criblant l'ensemble des déblais stockés sur le site du stade municipal.

L'opération de criblage permet de trier 3 types de matériaux :

- de la terre végétale de très bonne qualité, représentant plus de 50% du volume criblé. Elle sera notamment utilisée pour la création de nouveaux massifs d'espaces verts (maison médicale, terre-plein de Poulgozec, ...);



- des déblais, d'une granulométrie de 20 à 180 mm, qui seront, en partie, réemployés en sous-couche de chaussée ou en matériaux de compactage pour le rebouchage de tranchées ;

- à l'extrémité de la chaîne, on retrouvera essentiellement des pierres ou blocs rocheux qui seront concassés, quant à eux, lors d'une 2<sup>ème</sup> opération. Ils donneront un matériau sec d'une granulométrie de 20 à 60 mm qui sera valorisé notamment lors des travaux de drainage.

Sur un volume total estimé à 850 m<sup>3</sup>, plus de 700 m<sup>3</sup> seront valorisés et réemployés par les services municipaux.

# article L.2121-27-1

Le bulletin municipal constitue un élément de communication institutionnel qui transcrit la parole officielle de l'équipe municipale, informe des projets et des réalisations d'une collectivité, donne des informations pratiques sur la commune et les services municipaux.

"Dans les communes de 3 500 et plus lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les modalités d'application de cette disposition sont définies par le règlement intérieur" (article L.2121-27-1 du Code général des collectivités territoriales).

Le droit d'expression de l'opposition dans les bulletins d'information d'une collectivité, permet d'assurer aux habitants une information pluraliste <sup>(1)</sup>.

(1) Extrait de la note n°20 - Département Administration et Gestion Communale - Association des Maires de France.

## Bienvenue à ...

Nathan TRIVIDIC - 24 rue de Rozavot	30/09/2017
Nestor JALLET - 39 rue de Saint Dreyer	07/11/2017
Kylian CHAVRY - 19 ter rue de Kergréach	30/11/2017
Elaia GLOAGUEN - 27 rue Ar Veil	18/01/2018
Aelia MOREL ROUSSE - 15 résidence Mgr Justiniany	05/02/2018

## Félicitations à ...

Sofiane HASSANI et Nadia YAHIAOUI - 3 place Jean Cosquer	27/01/2018
--	------------

## Souvenirs de ...

Pierre NICOLAS - 16 rue des Frégates	24/05/2017
Yvonne QUILLIVIC épouse LE DRÉAU - 32 rue de Trébeuzec	04/11/2017
Cécile PRIEUX épouse DELAVILLE - 12 rue Jean Guillou	09/11/2017
Roland BARRANGER - 14 rue des Courlis	19/11/2017
Marcelle MIDY veuve BIDEAU - 9 rue Jeanne de Beaugard	19/11/2017
Fernand FERTIL - 12 rue Jean Guillou	20/11/2017
Jean Yves LE COZ - 20 rue du Rouédou	20/11/2017
Anna NORMANT veuve BUREL - Kerdréal	30/11/2017
Marie Thérèse MOALIC veuve QUERE - 12 rue Jean Guillou	01/12/2017
Yves GOURLAOUEN - 3 rue Colbert	01/12/2017
Marie Françoise JANNIC veuve DONNART - 30 rue des Hortensias	02/12/2017
Janine VIGOUROUX épouse PERHERIN - 8 route de Kerlédec - PLOGOFF	04/12/2017
Odette RONARC'H épouse LE LAY - 10 bis rue des Hortensias	07/12/2017
Maurice BOUCHER - 7 rue du Manoir	07/12/2017
Jeanne MOULLEC veuve GUILLOU - 66 rue de Menglenot	12/12/2017
Anne Marie KEROUEDAN veuve STRULLU - 12 rue Jean Guillou	17/12/2017
Monique NORMANT veuve LE LAY - 3 impasse de Feunteunigou	17/12/2017
Alberte CLAQUIN veuve DAOULAS - 12 rue Jean Guillou	25/12/2017
Marguerite KEROUEDAN veuve KEROUEDAN - 2 rue de l'Eglise - MAHALON	30/12/2017
Jeannine BUREL épouse PELLAY - 6 rue Ernest Renan	05/01/2018
Patrick PELAUD - 1 rue Jacques Normant	06/01/2018
Joséphine GOURRET - 12 rue Jean Guillou	20/01/2018
Patrick LETERTRE - 12 impasse de Trez Brémoder	21/01/2018
Georges DOARE - 8 rue de la Rose des Vents	28/01/2018
Emmanuel ROBIAL - 36 rue de Lézarouan	29/01/2018
Marie Renée NORMANT veuve BRENEOL - 38 rue Menez Kergréac'h	29/01/2018
Claudine LE GUILLOUX - 28 rue des Courlis	29/01/2018
Mathilde LE PAPE veuve GOURRET - 12 rue Jean Guillou	01/02/2018
Lucien LHUILLIER - 11 rue Tal Ar Vilien	01/02/2018
Marie-Henriette NORMANT épouse HELIAS - 11 rue Théodore Botrel	02/02/2018
Anne Marie BALOUIN épouse LE BRAS - 4 rue de Kervoazec	05/02/2018
Eulalie COSQUER veuve BARRE - 12 rue Jean Guillou	09/02/2018
Annick GLOAGUEN épouse CULLERON - 35 rue Kervoazec	12/02/2018
Henri PICHAVANT - 9 rue des Albatros	12/02/2018
Patrick LE CAM - Kergoff Ty Ludu	16/02/2018
Céline MOULLEC épouse ANSQUER - 1 rue Jacques Le Berre	20/02/2018
Germaine LE DREAU veuve LE DREAU - 23 rue de Kervoazec	23/02/2018
Jean GORAGUER - 12 rue Jean Guillou	25/02/2018



© Chantale TB Martin

**Le dimanche matin** : marché - place de l'office du tourisme

**Le mercredi à 10h (2 fois par mois)** : l'heure du conte à la bibliothèque municipale

**Les prochaines expos en mairie :**

**Mars / avril** : Cyril Grillot (photo)

**Mai / juin** : Chantale TB Martin (photo)

## Avril

**Vendredi 13 avril** : fête de la lecture à 14h à Menez Dregan, à 15h30 à l'école de Pors Poulhan et à 17h au moulin de Tréouzien

**Samedi 14 avril** : repas du printemps organisé par l'ASP - Salle Chez Jeanne

**Dimanche 22 avril** : marathon Zumba organisé par l'HBCCS - Salle Chez Jeanne

## Mai

**Les 2, 3 et 9 mai** : ouverture du centre d'interprétation de Menez Dregan de 14h à 17h

**Mercredis 2 et 9 mai à 10h30** : visites guidées de Menez Dregan dédiées aux familles et démonstrations de feu par percussion

**Judi 3 mai à 10h30** : animation sur la préhistoire à Menez Dregan

**Mardi 8 mai** : commémoration du 8 mai 1945

**Judi 24 mai** : colloque sur le paléolithique en Finistère (actualités de la recherche et conférence d'Anne-Lyse RAVON sur les 30 ans de fouilles à Menez Dregan) - à la mairie

## Juin

**Samedi 2 juin** : fête du sport - RDV au stade et dans les salles omnisports à 14h

**Judi 7 juin à 18h** : les jeudis de Menez Dregan – Conférence de Louis DUTOUQUET sur « L'île de Sein à l'Antiquité : une vie entre terre et mer... » - à la mairie

**Samedi 9 juin** : championnat de France U13 d'haltérophilie organisé par le CHM - Salle omnisports

**Samedi et dimanche 16 et 17 juin** : les journées nationales de l'archéologie